

Publié le 27 janvier 2010 à 05h00 | Mis à jour le 27 janvier 2010 à 08h34

Tassimco admet avoir truqué un appel d'offres de la Ville

 La Ville de Québec a annoncé un appel... (Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve)



Guy Benjamin

Le Soleil (Québec) L'entreprise Les technologies Tassimco a plaidé coupable mardi à l'accusation de collusion afin de fixer les prix lors d'un appel d'offres de la Ville de Québec visant à remplacer 16 000 feux de circulation. Une amende de 50 000 \$ lui a été imposée par le juge Benoît Moulin.

Le Bureau de la concurrence du Canada poursuit également la compagnie Électromega qui, elle, conteste les accusations, et tente même d'obtenir, en Cour supérieure, un arrêt des procédures.

Depuis les événements en 2004, le président d'Électromega, soupçonné d'avoir participé à l'entente, est

La Ville de Québec a annoncé un appel d'offres pour le remplacement de 16 000 feux de circulation, un contrat de près de 2 millions \$, après qu'Hydro-Québec ait lancé un programme d'économie d'énergie destiné aux municipalités, en 2004.

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

décédé. L'avocat de la compagnie affirme que sa cliente ne peut dans de telles circonstances bénéficier d'une défense pleine et entière.

Hydro-Québec lance en 2004 un programme d'économie d'énergie destiné aux municipalités en offrant une subvention de 100 \$ par feu de circulation moins énergivore. Les feux à diode, aussi connus sous le nom de DEL, permettent des économies d'énergie de 90 %.

Pour profiter du programme, la Ville de Québec lance un appel d'offres pour le remplacement de 16 000 feux, un contrat de près de 2 millions \$. Tassimco et Électromega sont au Québec les deux seuls distributeurs de feux de circulation. Tous deux s'approvisionnent auprès de Gelcor, une filiale de General Electric.

Lors d'une rencontre à Laval, les deux entreprises se seraient entendues pour fixer les prix, et ainsi augmenter les chances de se partager le contrat.

Les prix des principales pièces nécessaires à la modernisation des feux de circulation sont identiques au sou près. Deux exemples, des prix identiques pour la vente de 5000 feux rouges et 3750 feux orange.

Soumissions identiques

Lorsque des soumissions sont identiques, une ville peut tirer au sort pour déterminer à qui elle accorde le contrat, ou le contrat peut être partagé entre les entreprises.

Ce que la Ville de Québec n'a pas eu à faire parce que le Bureau de la concurrence l'a avisée à temps des soupçons qui pesaient contre les deux soumissionnaires. Le premier appel d'offres a été annulé et la Ville en a lancé un deuxième.

Tassimco a obtenu le deuxième contrat en présentant une proposition de 91 000 \$ inférieure à la première.